

SOUVENIRS ET RESOLUTIONS DE LA RETRAITE DE 1858.

10. Travailler à être saint et savant, parce qu'il faut marcher à la tête du peuple.
20. Etre des hommes d'oraison et d'études, parce que l'oraison fait les saints, et que l'étude fait les savants.
30. Etre saint et savant, pour bien suivre les règles de l'Eglise, en offrant le St. Sacrifice, en célébrant les divins offices, en récitant le Bréviaire, en administrant les Sacrements, en gouvernant les paroisses, en travaillant à sauver les âmes, avec zèle, prudence et charité.
40. Lire et relire les décrets des Conciles de Québec, s'en pénétrer vivement par l'étude journalière qu'il en faut faire, et y conformer toute sa vie.
50. Agir de concert, pour qu'il y ait uniformité; et pour cela se concerter, avec tous les confrères, avec cordialité, dans les conférences et autres réunions ecclésiastiques.
60. Combattre, avec les mêmes armes, l'irrégion, le joséphisme, le rationalisme et l'indifférentisme, que propagent les mauvais journaux, les mauvais livres, les mauvais instituts, etc.
70. Prendre les mêmes moyens, pour arrêter les désordres causés par l'intempérance, le luxe, les modes indécentes, les élections, l'usure, les jeux du cirque, les comédies, les voyages de plaisir, les procès injustes, ou pour des affaires de rien; et surtout pour extirper entièrement les blasphèmes, juréments et faux serments.
80. Veiller à ce que les enfants ne se démoralisent pas dans les écoles, et avoir soin que les commissaires n'engagent que des maîtres et maitresses vraiment qualifiés, d'un âge respectable, et, sous tous rapports, dignes de confiance. Attention à ce que les filles n'aillent pas aux écoles tenues par des hommes; à ce que les jeunes maitresses ne soient pas fréquentées pour le mariage; à ce que le catéchisme se fasse régulièrement dans les écoles; à ce que l'on ne remplace pas les livres religieux, maintenant en usage dans les écoles, par des livres tout profanes; à ce que les enfants catholiques ne fréquentent point les écoles tenues par des maîtres protestants.
90. Faire faire des communions générales, de temps en temps, aux enfants qui ont fait leur première communion, et les recevoir avec solennité, dans les confréries établies dans la paroisse, pourvu qu'ils aient assisté régulièrement aux catéchismes qui se font à l'Eglise les dimanches et fêtes. Le St. Scapulaire, le Rosaire, la Propagation de la Foi, l'Archiconfrérie, Notre-Dame Auxiliatrice, la Couronne d'or, la Tempérance, etc., fourniront l'occasion de faire autant de communions qu'il devra y avoir de réceptions; ce qui devra être pour les pères et mères et autres de la paroisse un nouveau motif d'encourager ces pieuses associations.
100. Etablir la confrérie de Ste. Anne, pour que les mères apprennent de cette grande sainte à bien élever leurs enfants.